



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur Nicolas HARDY, absent excusé
- Monsieur Hervé HARDY, absent excusé
- Monsieur Pierre GRILLET, absent excusé

Madame GOURIO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2021

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

II) Point financier

1- Autorisation de paiement avant le vote du budget primitif 2022 (dépenses d'investissement)

Afin de pouvoir régler les premières factures d'investissement, en attendant l'adoption du budget 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, jusqu'au vote de celui-ci, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites autorisées.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 - Refacturation de l'eau pour les locataires, rue de Courcelles

Monsieur le Maire rappelle que la Commune honore les factures d'eau correspondant au compteur principal situé au 2 rue de Courcelles.

Ensuite, les logements étant dotés de sous-compteurs individuels, la refacturation de l'eau deux fois par an (janvier et juillet) est répercutée en fonction de la consommation mesurée, au centime près.



Afin de pouvoir répercuter la consommation d'eau aux locataires, il faut déterminer le prix du m³ refacturé. Il est proposé d'instituer le prix du m³ à 6.14 € (correspondant à la dernière facture pour la période de janvier à juillet 2021 reçue de la société SUEZ).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

II) Point administratif

3 - Détermination du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 21 octobre 2021 la démission du poste d'Adjoint de Messieurs Bruno HUET et Pierre GRILLET.

Monsieur le Préfet a acté cette décision, et le Conseil Municipal doit décider de la suite à donner après ces démissions.

Plusieurs possibilités s'offrent, en termes d'organisation de notre instance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la délibération n°23.06.20.081 reste d'actualité et que le nombre d'Adjoints au Maire reste à 3.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 - Election des Adjoints

Monsieur le Maire rappelle les principes de l'organisation des élections des Adjoints et les différentes possibilités dans ce type de cas.

La démission du poste de 1^{er} Adjoint a pour conséquence de promouvoir Monsieur Marc REMONDIN à ce poste. Le poste de 2^{ème} Adjoint est donc vacant.

Il est procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'élection du second Adjoint :

Appel des candidatures :

Est candidate : Madame Lorène GOURIO



PREMIER TOUR DU SCRUTIN :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 07
- A déduire : bulletin nul (blanc) : 00
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 07
- Majorité absolue 04

Madame Lorène GOURIO a obtenu : 07 VOIX

Madame Lorène GOURIO ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement installée dans ses fonctions.

Le poste de 3^{ème} Adjoint étant vacant.

Il est procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'élection du troisième Adjoint :

Appel des candidatures :

Est candidate : Madame Virginie COUVILLERS

DEUXIEME TOUR DU SCRUTIN :

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 07
- A déduire : bulletin nul (blanc) : 00
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 07
- Majorité absolue 04

Madame Virginie COUVILLERS a obtenu : 07 VOIX

Madame Virginie COUVILLERS ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement installée dans ses fonctions.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



V) Questions diverses

a) Demande de subvention :

Après réception de la demande du Souvenir Français, il est proposé :

↳ De retenir celle-ci à hauteur d'un montant de 50 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

b) Enquête publique :

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique (ordonnée par le SIARCE) concernant le zonage d'assainissement a lieu du 8 novembre au 8 décembre 2021 sur le territoire des communes de Maisse, Boigneville, Buno, Gironville et Prunay.

Les documents concernant cette enquête sont disponibles en Mairie, ainsi qu'un registre d'enquête pouvant recueillir les observations du public.

c) Charte de soutien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

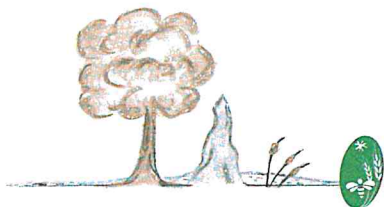
Suite à différents échanges avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Essonne nos 4 communes ont retenu le principe de s'engager à promouvoir le commerce et l'artisanat local.

Le 8 novembre au matin, nos communes ont signé avec le Président de la Chambre des Métiers une charte de soutien aux activités artisanales locales.

Lors de cette cérémonie, qui a eu lieu sur le site de la Zone Artisanale Jean-Michel DAUDU, le Président de la CMA a remis à Monsieur Guy CAPPE, Directeur Général du SIGAL la médaille de la charte des métiers de l'artisanat, pour avoir participé activement au développement économique local et favorisé l'installation des artisans au sein de ce site.

d) Agenda :

- ↳ 11 novembre à 9h : Cérémonie commémoration
- ↳ 13 et 14 novembre : Festival Les Zarmoniques
- ↳ 27 novembre à 20h30 : Concert à Prunay, Helena RECALDE TRIO
- ↳ 12 décembre à partir de 14h : Père Noël
- ↳ Du 29 janvier au 06 février : Salon Photo Arts et Matières



e) *Point périscolaire*

Madame Lorène GOURIO, qui a participé à une réunion du SIVUVE (périscolaire) informe le Conseil Municipal des améliorations constatées suite à la modification d'organisation d'encadrement des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire.
Patrick PAGES.

